

États généraux : contribution de la Délégation socialiste française au Parlement européen

Droits et Individus

1. Traité social européen et droits sociaux

La prochaine étape de la construction européenne doit être d'accentuer la lutte contre le chômage et les inégalités et de favoriser le retour vers une croissance durable dans un continent où il fait bon vivre et travailler.

Nous défendons le projet d'un "traité social européen" qui aura pour ambition d'assigner aux politiques européennes les objectifs d'intérêt général comme l'amélioration des conditions de vie et de travail, la qualité des emplois, la lutte contre les discriminations à l'embauche et dans les rémunérations, le dialogue social, le développement durable.

Nous souhaitons une modification du traité de l'Union pour permettre une hiérarchie des droits qui mette à égalité les droits sociaux et les libertés du marché intérieur. Aujourd'hui, si nous voulons créer des règles du jeu fermes et équitables au sein du marché unique, nous ne pouvons accepter que les libertés de marché soit au plus haut dans la hiérarchie que les droits sociaux fondamentaux issus des négociations collectives, et que des actions puissent être remises en cause au nom des 'libertés fondamentales'.

Il s'agit également de rééquilibrer les rapports de force dans l'Union économique et monétaire en garantissant à tous les salariés les droits au travail, la qualité des emplois, des rémunérations équitables, la protection sociale et le droit syndical, mais aussi à un salaire minimum européen.

2. Directive anti-discrimination

Aux problèmes persistants que représentent la discrimination, la violence raciste, le rejet des migrants, la vulnérabilité accrue des enfants, l'exclusion des personnes handicapées, les restrictions de la liberté d'expression et l'inefficacité des systèmes judiciaires nationaux, s'ajoutent désormais les effets délétères des mesures d'austérité et plus que jamais, dans la période de crise profonde que nous traversons, la nécessité d'une directive anti-discrimination, bloquée depuis 2009 au Conseil, s'impose.

Nous défendons une Europe qui soit un véritable espace de liberté et de justice, dans lequel les droits de chacun sont garantis, sans distinction d'origine, de sexe, de religion, d'âge ou d'orientation sexuelle. Nous restons mobilisés pour que les droits fondamentaux ne se réduisent pas à des vœux pieux.

3. Migrations

Bruxelles	Strasbourg	Paris
47-53, rue Wiertz	Allée du Printemps	288, boulevard St Germain
ASP14G358	WIC-MO5074	1 ^{er} étage
B.1047 Bruxelles tél +32.2.284.47.09 fax +32.2.284.69.80	F.67000 Strasbourg tél +33.3.88.17.36.29 fax +33.3.88.17.94.82	F.75007 Paris tél +33.1.47.05.26.63 fax +33.1.47.53.05.17

En matière d'immigration et d'asile, la boîte à outils européenne est déjà pourvue, faisant appel à des modes d'action différents, qu'ils soient législatifs, opérationnels ou financiers. Ces divers instruments apparaissent toutefois insuffisants, peu ou mal appliqués et le plus souvent déconnectés entre eux.

Ce qu'il faut avant tout réviser, c'est le paradigme européen dans le domaine migratoire : les approches menées jusqu'ici apparaissent trop souvent morcelées et empruntées d'une vision fantasmée et manichéenne de "l'Europe forteresse" contre "l'Europe passoire".

C'est pourquoi nous proposons une autre politique migratoire pour l'Europe, qui aborde ces questions selon une approche globale et transversale, favorisant entre autres une meilleure circulation des personnes, des compétences et des fonds dédiés, qui intègre notamment : les voies légales de migration, -existantes ou à promouvoir ; l'accès effectif aux procédures d'asile et le développement d'alternatives pour les personnes en quête de protection internationale ; un partenariat renouvelé avec les pays tiers sur la base d'une coopération d'égal à égal et d'une interaction mutuellement profitable.

4. Protection des données

La protection des données personnelles constitue un enjeu majeur du XXI^{ème} siècle. Qu'il s'agisse des activités des entreprises, des droits des citoyens à la vie privée ou encore de l'exploitation des données personnelles à des fins purement mercantiles ou de lutte contre la criminalité, cette question est présente dans de nombreux domaines qui touchent aux libertés individuelles.

C'est pourquoi nous défendons l'adoption rapide d'une législation européenne forte sur les données personnelles qui soit adaptée à l'environnement numérique actuel, à rebours de règles devenues largement obsolètes, afin de permettre aux citoyens d'y voir plus clair sur l'utilisation de leurs données personnelles, tout en leur assurant un niveau élevé de protection.

5. Droit à l'avortement

Le droit à l'avortement doit être inscrit dans la Charte des droits fondamentaux. L'avortement est un droit fondamental qui conditionne beaucoup d'autres droits et l'accès des femmes à leur autonomie, à leur choix de vie, à leur liberté. Nous appelons à lutter pour une Europe où toutes les femmes et tous les hommes pourraient disposer librement de leur corps, sans contrainte imposée par l'État ou la religion,

Ces droits fondamentaux doivent s'inscrire dans la charte européenne des droits fondamentaux, car :

- c'est un **enjeu démocratique** : l'universalité des droits et l'égalité entre les citoyens et citoyennes, femmes ou hommes, quel que soit leur sexe, leur genre, leur orientation sexuelle est un pilier de la démocratie ;
- c'est un **enjeu d'égalité** : égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi égalité entre les femmes d'Europe, égalité entre les femmes du monde ;
- c'est aussi un **enjeu de santé publique** : les femmes qui veulent avorter ne doivent plus le faire en payant le prix fort, souvent celui de leur santé, ou en mettant leur vie en danger.

Bruxelles	Strasbourg	Paris
47-53, rue Wiertz	Allée du Printemps	288, boulevard St Germain
ASP14G358	WIC-MO5074	1 ^{er} étage
B.1047 Bruxelles tél +32.2.284.47.09 fax +32.2.284.69.80	F.67000 Strasbourg tél +33.3.88.17.36.29 fax +33.3.88.17.94.82	F.75007 Paris tél +33.1.47.05.26.63 fax +33.1.47.53.05.17